

Animation Rurale 44 recherche son/sa codirecteur.trice et chargé.e d'accompagnement à la vie associative.

Animation Rurale 44 est une fédération d'éducation populaire qui se reconnaît du champ de l'économie sociale et solidaire et accompagne des structures associatives depuis 1994 sur l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique. Elle est porteuse d'un projet historique reconnu par les institutions publiques et fédère un réseau de 88 associations fédérées qui interviennent entre autres dans les champs de l'enfance-jeunesse, de la vie culturelle, de l'action sociale et du développement durable. Dans ce cadre, la fédération recherche un codirecteur ou une codirectrice pour prolonger et continuer à faire vivre et développer le projet fédéral selon des modalités de direction participative et dans une optique d'éducation populaire.

Contexte

Depuis 4 ans, le projet de l'équipe fédérale s'est structuré à travers la constitution d'un binôme de co-directeurs agissant également en tant qu'accompagnateurs de la vie associative auprès des structures affiliées. Dans le cadre d'un départ d'un des codirecteurs, le Conseil d'Administration Fédéral a fait le choix de maintenir le fonctionnement en place et de proposer un poste dans la continuité de ce qui s'est construit ces dernières années.

Missions et responsabilités de Co-direction

- Faire vivre un projet de codirection dans une approche participative.
- Poursuivre le développement de l'association (consolidation du réseau existant avec l'appui les accompagnateurs.trices de territoires et développer de nouveaux projets d'adhésion).
- En lien avec le Conseil d'Administration et la codirection, représenter l'association auprès des partenaires : Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports 44 (SDJES 44), CAF de Loire-Atlantique, MSA, Ville de Nantes.
- La direction du quotidien
 - Fonction employeur : par délégation du Conseil d'Administration, il.elle supervise la gestion administrative du personnel (en lien avec le responsable paye) et assure la gestion humaine et organisationnelle de l'équipe de permanents.
 - il.elle assure la gestion financière par délégation du Conseil d'Administration
 - Il.elle assure la relation aux associations fédérées en lien avec les conventions en place.
 - Information et animation du Conseil d'Administration

Missions et responsabilités Accompagnement de la vie associative et des territoires

L'Accompagnateur-trice de la Vie Associative et des territoires propose un appui adapté à la structuration des associations permettant la consolidation et la pérennisation de leurs activités. Ces accompagnements concernent différentes dimensions de la vie associative (gouvernance, projet d'action, fonction employeur, fonction financière, partenariat, etc.). Ces accompagnements se construisent selon différentes modalités :

- **A travers la référence d'une vingtaine d'associations d'un des territoires couverts par la fédération.** Il s'agit d'informer les bénévoles et salarié.e.s des associations, de répondre à leurs questions, de partager des ressources mais aussi de faire du lien avec la vie fédérale et d'animer des temps de rencontre territoriale entre associations locales.
- **L'accompagnement spécifique** visant à proposer, en fonction des capacités, des compétences et de la disponibilité des équipes, un projet plus long d'accompagnement ou à réorienter vers d'autres structures ou dispositifs afin de répondre à des problématiques de restructuration interne, de construction d'un projet de développement ou de régulation de crise.
- **Propositions de temps de formation et de production de ressources :** afin de répondre au besoin de compétence ou de réponses technique des bénévoles dirigeant.e.s ou des salarié.e.s, il s'agit de participer à la mise en place de formations, à la production de ressources et d'outils et de contribuer à l'analyses individuelle et collective des contextes d'associations.
- **L'animation de réseaux** en lien avec des thématiques que la fédération souhaite porter avec les associations du réseau (parentalité, loisirs et famille, pratiques culturelles amateurs, animation locale, jeunesse et alimentation).

Ces différentes modalités d'accompagnement sont travaillées au sein de l'équipe fédérale dans une approche de complémentarité et de co-construction des compétences.

Profil des candidats et compétences requises

Les candidats doivent avoir une sensibilité et une expérience relatives à la vie associative.

Pré-requis :

- Justifier d'une expérience dans le champ de l'éducation populaire et/ou de l'ESS, de l'animation et/ou de l'accompagnement de la vie associative.
- Avoir une expérience de direction et de travail en équipe.
- Disposer des aptitudes et d'une expérience en termes de développement de projet.
- Etre titulaire d'un diplôme de type niveau II ou III.
- Disposer d'un réseau professionnel et associatif sera un atout.
- Avoir une expérience dans l'animation locale et le développement des territoires ruraux serait un plus.
- Avoir une bonne maîtrise de l'écrit et de l'oral.
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, etc.)
- Disponibilité et flexibilité dans l'organisation du travail

Critères d'appréciation

- Posséder les aptitudes pour conduire un groupe (de directions, de personnels, de bénévoles, etc.) et animer des réseaux.
- Posséder des capacités de production de ressources pédagogiques et de menées de formation.
- Posséder les aptitudes pour développer de nouveaux partenariats et adhésions.
- Posséder les compétences indispensables pour animer une réflexion éducative et politique.
- Posséder les aptitudes permettant de questionner et d'interpréter des informations relatives à la gestion financière.
- Posséder les aptitudes à la gestion des ressources humaines.
- Etre en mesure d'assurer et développer les relations extérieures dans les domaines politiques et institutionnels.

Cadre de l'emploi

L'emploi de codirecteur.trice et accompagnateur.trice de la vie associative se situe à l'indice 450 de la convention collective ECLAT.

Le poste est à temps plein et en CDI.

L'organisation du temps de travail se fera sur la base du forfait jours conformément à la Convention Collective ECLAT.

Une période d'essai de 3 mois est prévue à compter de la prise de fonction.

Période d'embauche envisagée : **janvier 2024**

Lieu de travail : Carquefou. La fonction implique de nombreux déplacements dans le département.

La fonction implique des activités en soirées et plus modérément le week-end.

Procédure

Les candidatures, accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation contextualisée sont à adresser : recrutement@ar44.fr

Date limite de réception des candidatures :

3 novembre 2023

Les entretiens auront lieu le samedi 18 novembre